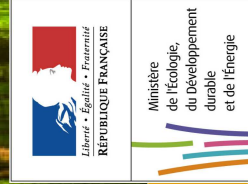


Plan national d'action en faveur des milieux humides GTh Outre-mer

Réunion du 23 mars 2015

DEB/Bureau des milieux aquatiques



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ordre du jour

1. Rappel du fonctionnement général du GN et des Groupes thématiques (Gth), des modalités de suivi, et Présentation du mandat du GTh Outre-mer
2. Composition du GTh Outre-mer : membres + correspondants des autres GTh
3. Présentation des actions et élaboration du tableau de bord de suivi et tour d'horizon des actions en cours ou en vue non inscrites dans le PNMH
4. Organisation du GTh (calendrier, coordination avec d'autres GT existants, etc.)

Rappel du contexte

- Plan lancé en juin 2014 (6 axes, 52 actions)
- Une durée de 5 ans : 2014 à 2018
- Une instance nationale de suivi : le GNMH
- 6 Groupes thématiques :
 - . *Connaissance*
 - . *Agriculture*
 - . *Aménagement du territoire*
 - . *Urbanisme*
 - . *Communication, Education, Sensibilisation, Participation du public (donc aspects formation) : « CESP »*
 - . *Outre-mer*
- Suivi sur site internet (gd public) / intranet (GNMH)

Groupes thématiques

- En charge des actions de leur thématique (répartition des actions dans les GTh ne suit pas le découpage du PNMH)
- Cœur de mandat :
 - . Suivi des actions inscrites dans le PNMH : résultats attendus / pilote(s) et partenaire(s) / déroulement / GT existants / analyse des aspects CESP et OM (correspondants)
 - . Appui à la définition des actions non abouties inscrites dans le PNMH
 - . Articulation entre actions en tant que de besoin
- Autres mandats :
 - . Information réciproque sur autres actions
 - . Inscription et suivi d'actions complémentaires non inscrites dans PNMH
 - . Toutes propositions opportunes : par ex en 2015 sur changement climatique ou autre sujet défini par GNMH

Groupes thématiques

- Composition :
 - . Pour la 1^{ère} réunion, a été définie sur la base des candidatures prioritaires, avec limitation de nombre de membres
 - . Doit être affinée pour être plus adéquate
- Animation par membres du GNMH volontaires, avec lien direct animateurs/pilotes d'action
- Calendrier : 2 à 3 réunions par an
- Objectif 2015 : avoir pour la fin d'année et la réunion du GNMH un cadrage précis de l'ensemble des actions (tableau de bord et fiches actions)

Composition Gth Outre-mer

- Membres actuels :

CELRL	Alain BRONDEAU, Délégué outre-mer
AAMP	Pierre LECA, DGA
MOM	Marie-Aude SEVIN, Groupe préfiguration AFB
MEDDE/DEB/EN4	Pascal COLIN
MEDDE/DEB-LM2	Animation du GNMH - Bureau EN4 - Ghislaine FERRERE
MEDDE/DEB-PEM4	Kathleen MONOD, Sous direction du littoral et des milieux marins
MEDDE/DEB-LM1 (IFRECOR)	Luc MAUCHAMP
MNHN	Auréli THOMASSIN
ONF	Guillaume DIRBERG
Association Ramsar France	Pascale MERCIER, Responsable Nationale "Politique de l'Eau"
WWF	Jérôme BIGNON, Président
LPO	Pascal GRONDIN, Chargé de programmes zones humides
	Antoine CADI

GT « Outre-mer »

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 3 : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides

Axe 5.2 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outre-mer

• **Action 39** : Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions « Mers régionales » - *DEB, Direction des Affaires Européennes et Internationales, MAE*

Action 40 : Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) - *IFRECOR*

Action 41 : Evaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français - *IFRECOR*

Action 42 : Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) - *IFRECOR*

Action 43 : Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (soit 35 000 ha) – *Conservatoire du Littoral, MOM, MEDDE, DREAL, Collectivités territoriales, organismes publics (ONF, Offices de l'eau)*

• **Action 44** : Consolider le pôle relais « mangroves et zones humides outre-mer » et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves – *Conservatoire du Littoral, ONEMA, Offices de l'eau*

Action 45 : Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves herbiers) - *IFRECOR*

• **Action 16** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer – *DEB, MOM, Collectivités*

Action 16 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer

- Réflexions en cours dans le cadre de la création de l'AFB
 - Place des collectivités locales dans l'AFB ?
 - Organisation territoriale de l'AFB ?
 - Répartition entre ODE et DEAL de la politique des milieux humides ?
- Pilote ?
- Préciser le contenu

Action 39 : Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions « mers régionales »

- Outre-mer concerné par 3 conventions
 - Carthagène (Caraïbes)
 - Nairobi (Océan Indien)
 - Nouméa et Apia (Pacifique Sud)
- Pilote ?
- Préciser le contenu

Action 43 : Place le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du littoral (soit 35 000 ha) d'ici 3 ans

- Pilote : CELRL
- Délai initial septembre 2016, ramené à nov 2015
- Avancement au 01/01/15 : 24 000 ha
- Planning
 - Mai 2015 : affectation 1 200 ha Martinique
 - Juillet à novembre 2015 : affectation 10 000 ha Guyane
- Suite
 - Objectif de 5 000 ha supplémentaires à 2020 (loi biodiversité)
 - Objectif de 20 000 ha supplémentaires à 2050 (stratégie foncière CELRL)

Action 44 : Consolider le pôle-relais mangroves et zones humides d'outre-mer et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves

- Pilote : CELRL
- Avancement et calendrier
 - Pôle lancé en 2012
 - 1 poste en 2012, 2 postes depuis fin 2014
 - Fonctionnement assuré jusqu'à fin 2016
 - Site internet et base documentaire en ligne
 - Programme MANG lancé en 2014
 - Cartographie des mangroves en cours (thèse Univ. Nantes). Carto en 2015, indicateurs en 2016
 - Nov 2015 : séminaire scientifique mangroves (CNRS,/IRD Cayenne)
 - Nov 2015 : colloque mangroves (politiques) Paris ?
- Difficultés et questionnements
 - Superposition de conventions : ONEMA, ODE, DEAL, IFRECOR
 - Plafond d'ETP au CELRL : quel portage après 2016 ?
 - Articulation avec l'AFB ?

<http://www.pole-zh-outremer.org/>



A la Une

Programme MANG En savoir +

ACCUEIL | PÔLE-RELAIS ZONES HUMIDES D'OUTRE-MER | ACTUS | ACTIONS | ACTEURS & PARTENAIRES | DOCUMENTATION | ENGLISH

A VOS CALENDRIERS

Retrouvez nos infos sur :



22 MAR **22 Mars : Journée Mondiale de l'eau I**
L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 22 décembre 1992 la résolution A/RES/47/193 qui déclara le 22 Lire la suite →

21 MAR **Participez à la Journée Internationale des Forêts I**
Suite à l'Année Internationale des Forêts en 2011, l'Organisation des Nations Unies a souhaité instaurer une journée mettant Lire la suite →

LES PÔLES-RELAIS ZONES HUMIDES

"Pôle-relais zones humides" est une reconnaissance attribuée par l'Etat à un organisme ou à un consortium



Etang du Gol



Le cagou huppé



Lac Karihani



La loutre géante



IFRECOR
Conservatoire du littoral

GT « Connaissance »

Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires

- **Action 6** : Développer l'Observatoire national des milieux humides – *DEB, Tour du Valat, Service de, l'observation et des statistiques du Ministère*

- **Action 7** : Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de zones humides – *DEB, INRA, Agrocampus Ouest, Ministère chargé des outre-mer*

- **Action 8** : Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides – *MEDDE*

- **Action 9** : Bancariser les inventaires de zones humides – *Agences de l'eau, DREAL*

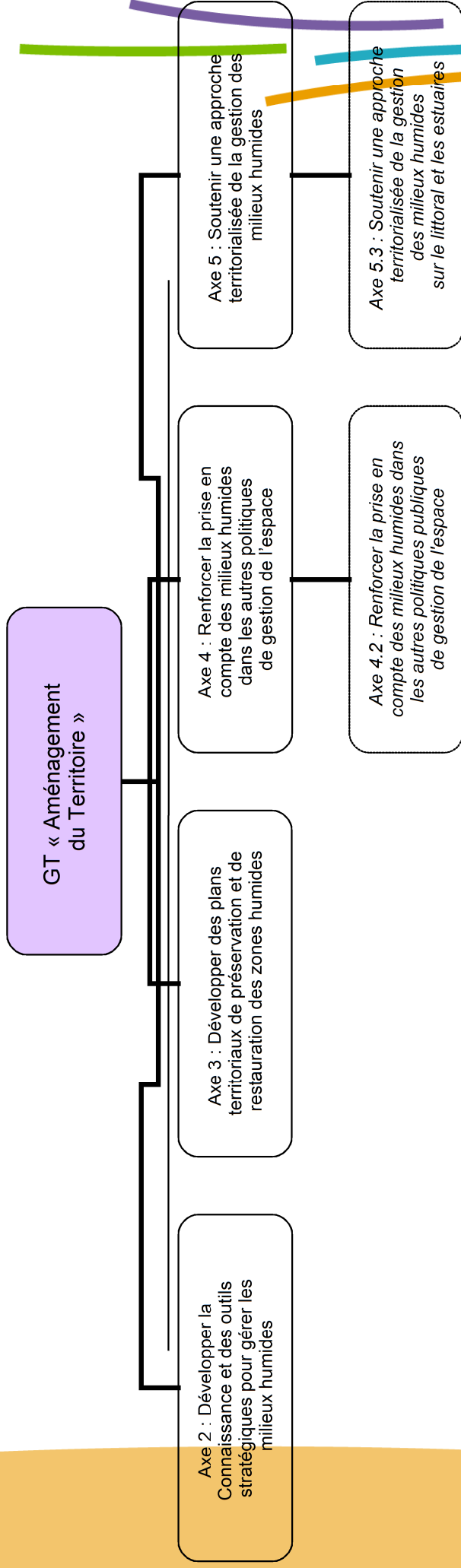
- **Action 10** : Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides – *Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, MEDDE, ONEMA, DREAL*

- **Action 12** : Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides – *MEDDE*

- **Action 29** : Organiser un colloque national sur les connaissances et la gestion des têtes de bassin versant - *ONEMA*

- **Action 30** : Réaliser un guide sur les liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE – *DEB, ONEMA*

- **Action 49** : Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne- *FMA, ONEMA, GRISAM*



- **Action 11** : Renforcer la séquence « Éviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction - **ONEMA**

- **Action 11a** : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides – **ONEMA, MNHN**

- **Action 11b** : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides – **Collectivités territoriales**

- **Action 11c** : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide – **CGDD, maîtres d'ouvrage, DREAL**

- **Action 14** : Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides – **Régions, Etats, autres acteurs**

- **Action 26** : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations - **CEREMA**

- **Action 27** : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP) - **CEREMA**

- **Action 28** : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine - **AFEPTB**

- **Action 46** : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens – **ONEMA, MEDDE, CELRL**

- **Action 47** : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens – **Conservatoire du Littoral**

- **Action 48** : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - **MEDDE**

GT « Urbanisme »

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 5.1 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée

- **Action 32** : Publier un recueil d'expériences issues du 1er Grand Prix « Zones humides en milieux urbanisés » - [CEREMA](#)
- **Action 33** : Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides - [CEREMA](#)
- **Action 34** : Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides – [MEDDE](#), [CEREMA](#)
- **Action 35** : Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation » - [CEREMA](#)
- **Action 36** : Approfondir la notion de conflits d'usages en zones urbaine et périurbaine – [CEREMA](#), [MEDDE](#)
- **Action 37** : Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier – [DHUP](#), [CEREMA](#)
- **Action 38** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux (PLUI) - [MEDDE](#)

GT « Agriculture »

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

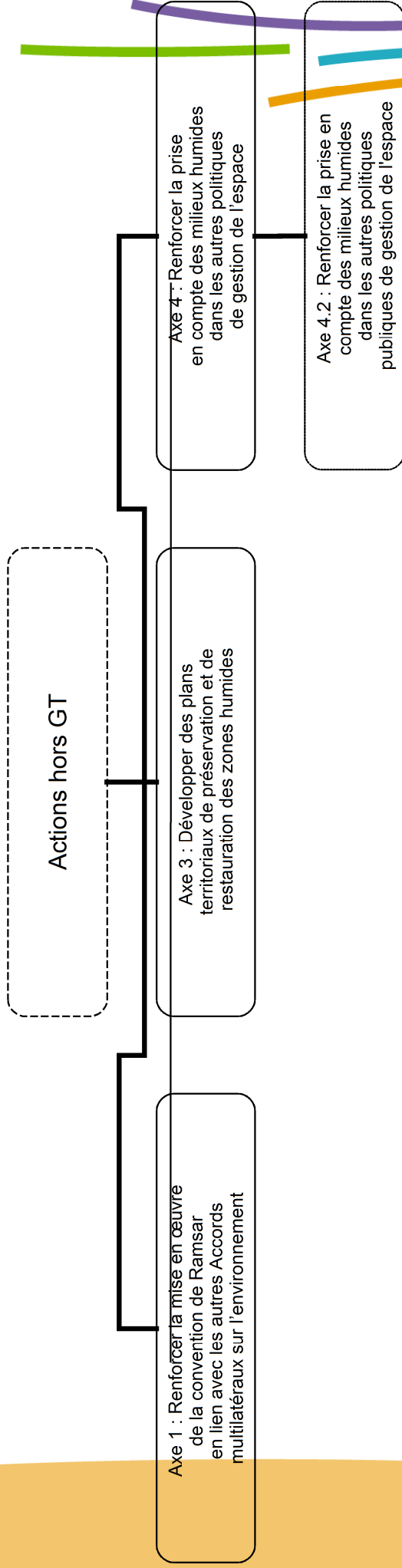
- **Action 18** : Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide – *MAAF?*
- **Action 19** : Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide - *APCA*
- **Action 20** : Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides – *INRA, AFFP, MEDDE*
- **Action 21** : Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide – *VET'EL*
- **Action 22** : Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide – *Institut de l'élevage, MEDDE*
- **Action 23** : Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre – *MAAF, Conseils régionaux*
- **Action 24** : Promouvoir des formes d'élevage collectives - *MAAF*
- **Action 25** : Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir - *PNR Caps et marais d'Opale, Communauté d'Agglomération de St Omer, organisations professionnelles des producteurs de légumes*

GT « Communication, formation et sensibilisation »

Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

Mission transversale à l'ensemble des Groupes thématiques

- **Action 50** : Acheter la mise en œuvre du dispositif de communication – formation - sensibilisation (2012 - 2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape – *DEB, ONEMA, Agences et offices de l'eau, Pôles-relais*
- **Action 51** : Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar – *Association Ramsar France*
- **Action 52** : Renforcer les démarches de communication événementielles sur les milieux humides – *Association Ramsar France, Pôles-relais, LPO, ONEMA, FCEN, Associations des Réserves naturelles de France, Agences et offices de l'eau, UNCIE, Association Fête de la Nature*



- **Action 1** : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France
- **Action 2** : Mettre en place l'objectif 15 d'Aichi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides
- **Action 3** : Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar
- **Action 4** : Poursuivre la relance de Medwet en Méditerranée

- **Action 13** : Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau
- **Action 15** : Mettre en place des projets « LIFE » à l'instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois »
- **Action 17** : Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves

- **Action 31** : Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides

- **Action 5** : Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne

Planning des réunions

- Réunion en visio en configuration « réseau »
 - Juin → date à caler - Visio organisée au MOM
 - ODE, DEAL/DTAM + Collectivités + réseau IFRECOR
 - Présentation du plan national et des actions OM
 - Revue des actions en cours par DOM / COM, mise à jour du tableau de bord, proposition de nouvelles actions
 - Désignation de représentations pour Gth OM
 - Diffusion en amont des fiches de suivi
- Réunion Gth OM octobre ou novembre
 - Mise à jour tableau de bord
 - Présentation des fiches de suivi